

Bruxelles, le 4 décembre 2014
(OR. en)

16358/14

COPEN 312
EUROJUST 216
EJN 90

NOTE

Origine: M. Péter Györkös, ambassadeur, représentant permanent, Représentation permanente de la Hongrie auprès de l'Union européenne

en date du: 28 novembre 2014

Destinataire: M. Rafael Fernández-Pita y González, directeur général, Conseil de l'Union européenne

Objet: Mise en oeuvre de la décision-cadre 2009/315/JAI du Conseil du 26 février 2009 concernant l'organisation et le contenu des échanges d'informations extraites du casier judiciaire entre les États membres

- Notification

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous informer, par la présente, de la mise en œuvre par la Hongrie de la décision-cadre 2009/315/JAI du Conseil du 26 février 2009 concernant l'organisation et le contenu des échanges d'informations extraites du casier judiciaire entre les États membres (ci-après, la décision-cadre).

Conformément à l'article 3, paragraphe 2, de la décision-cadre, chaque État membre informe le Secrétariat général du Conseil et la Commission de la ou des autorité(s) centrale(s) désignée(s). L'**autorité centrale hongroise** qui a été désignée est la suivante:

Közigazgatási és Elektronikus Közszolgáltatások Központi Hivatala

1094 Budapest, Balázs Béla utca 35

mailing address : H-1476 Budapest, Pf.: 281

Phone: 00 36 1 550 1730

Fax: 00 36 1 455 6875

E-mail: kekkh@kekkh.gov.hu

www.kekkh.gov.hu

En vertu de l'article 11, paragraphe 6, de la décision-cadre, chaque État membre notifie au Conseil la date à partir de laquelle il est en mesure de procéder à des transmissions. La **Hongrie procède à des transmissions depuis 2012.**

En application de l'article 10, troisième alinéa, de la décision-cadre, tout État membre peut indiquer la langue ou les langues officielles des institutions de l'Union européenne qu'il accepte. La Hongrie ne souhaite pas faire une telle déclaration.

Conformément à l'article 13, paragraphe 2, de la décision-cadre, **une copie de chaque acte de transposition figure en annexe** (non jointe à la présente note).

(Formule de politesse)

(s.) Péter Györkös